

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

au sens des articles 38 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Suspension des travaux du BHNS sur la route de Vernier jusqu'à la réalisation du barreau de Montfleury et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-sud.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La route de Vernier est traversée chaque jour par un nombre très important de véhicules. Plus de 23'000 empruntent chaque jour le tronçon de Châtelaine en direction de la jonction autoroutière de Vernier et 17'000 remontent dans le sens inverse (comptage du trafic routier, Département de la santé et des mobilités, 2023).

Aujourd'hui, aux heures de pointe, chaque accident provoque une réduction du nombre de voies sur cet axe et entraîne systématiquement un embouteillage. Dans une direction, il remonte jusqu'à Châtelaine et se propage sur l'avenue de l'Ain. Dans l'autre direction, il s'étend sur la route du Nant-d'Avril et sur les axes de la route de Peney ainsi que dans le village de Vernier.

Le nombre de véhicules sur cet axe important devrait diminuer drastiquement avec l'entrée en fonction du barreau de Montfleury prévue pour 2024 - mais dont le début des travaux se fait toujours attendre - et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-sud.

Dans le but d'améliorer la desserte de Vernier et de la Zimeysa par les transports publics, un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) doit être mis en service prochainement, ce qui implique de nombreux travaux sur les routes de notre commune.

Le 24 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté une délibération (DA 313) ouvrant un crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, dont CHF 11'585'000.00 destiné au réaménagement des routes de Montfleury, de Vernier communale, du Bois-des-Frères et du chemin De-Maisonneuve entre le chemin des Églantines et l'avenue de Châtelaine. Aucune étude d'impact n'a hélas été diligentée.

Or, en l'état actuel du trafic sur la route de Vernier, des travaux entraînant des réductions de voies vont créer des embouteillages quotidiens dans notre commune. Plus encore, au vu de l'absence de voie réservée pour les bus sur la route de Peney, sur la partie supérieure de la route de Vernier ainsi que sur le tronçon de Châtelaine au village de Vernier, ces travaux vont considérablement ralentir la cadence des transports publics pour de nombreux mois, empirant encore la situation actuelle.

Les députés du Grand Conseil ont largement travaillé sur la section 5 du BHNS qui va de Châtelaine à la ville de Genève et ont pu constater que des travaux en absence de réduction du trafic grâce à la nouvelle jonction autoroutière vont créer des embouteillages gigantesques.

C'est pourquoi, lors de sa session du 11 décembre 2025, le Grand Conseil a adopté la motion M3134-A qui invite le Conseil d'Etat à surseoir à l'extension du BHNS-GVZ telle que publiée dans l'enquête publique no 7405 parue le 16 avril 2025 dans la FAO, tant que des alternatives crédibles pour les transports professionnels et le trafic individuel motorisé ne sont pas opérationnelles, en particulier le barreau de Montfleury et la demi-jonction Vernier-Canada.

Nous partageons les mêmes craintes pour les sections 3 et 4 du plan de réalisation, soit les parties sur la route de Vernier.

De plus si les travaux de la section 5 sont reportés, il n'est ni impératif, ni cohérent, de démarrer ceux de la sections 3 et 4 avant la mise en service du barreau de Montfleury et de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada

Pour ces raisons, le Conseil municipal enjoint le Conseil administratif de :

1. Suspendre tout travaux du BHNS qui nécessiterait une réduction du nombre de voies de circulation sur la route de Vernier entre l'intersection avec la route du Nant-d'Avril et l'intersection avec l'Avenue de l'Ain jusqu'à la mise en service du barreau de Montfleury et de la demi-jonction Vernier-Canada.
2. Suspendre les travaux à d'entretien constructif du réseau d'assainissement sur tout le tracé verniolan du BHNS GVZ et de les exécuter en parallèle des travaux du BHNS.
3. Prévoir un nouvel échéancier des travaux consécutifs à la réalisation des aménagements routiers mentionnés au premier point
4. Provisionner les sommes prévues pour les travaux pour les années prochaines.

Yves Magnin & Leila Müller, Conseillers municipaux

Le Centre-Vert'libéraux

Vernier, le 18 mai 2026